

VIVIERS-LES-MONTAGNES
Arrêté du 27 juillet 2021
Arrêté portant autorisation du transfert des
droits sur la licence de taxi n° 1

2021 / page 45

Vu le CGCT,

Vu le code des transports, et notamment l'article L 3121-2, L 3121-3 et L 2121-4,

Vu l'arrêté portant autorisation de stationnement de taxi accordant la licence de taxi n° 1 à Monsieur Francis PAUTHE,

Vu la demande de M. Rodrigue DE ALMEIDA,

Considérant que Monsieur Rodrigue DE ALMEIDA sollicite l'autorisation de transfert des droits sur la licence n° 1,

Considérant que les conditions posées par le code des transports sont réunies,

Le Maire de VIVIERS-LES-MONTAGNES (Tarn)

ARRETE

Article 1 : Les droits sur la licence de taxi n°1 au nom de Monsieur Francis PAUTHE, sont transférés au profit de Monsieur Rodrigue DE ALMEIDA.

Article 2 : La présente décision sera notifiée à Monsieur DE ALMEIDA, affichée dans les lieux habituels réservés à cet effet et transmise au Représentant de l'Etat.

Le Maire

Alain VESILLET

MAIRIE DE VIVIERS LES MONTAGNES